



PARIS, le 17 janvier 2008 - n°12/D130

## **AVIS**

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE  
SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2008

---

ADOPTÉ PAR  
L' ASSEMBLÉE PLENIÈRE  
du 19 DÉCEMBRE 2007



## Conseil National de l'Information Statistique

19 décembre 2007

# AVIS sur les programmes statistiques 2008

## SOMMAIRE

---

	page
<b>AVIS GÉNÉRAL.....</b>	<b>5</b>
 <b>AVIS DES FORMATIONS DU CNIS</b>	
• COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION .....	12
• AGRICULTURE .....	14
• COMMERCE, SERVICES .....	15
• DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE .....	16
• ÉDUCATION, FORMATION .....	17
• EMPLOI, REVENUS.....	18
• ENVIRONNEMENT .....	20
• INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE .....	21
• MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS.....	22
• SANTÉ, PROTECTION SOCIALE .....	23
• TRANSPORTS, TOURISME .....	24
• URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT .....	25
 <b>Programmes examinés par les formations.....</b>	 <b>27</b>
 <b>SCRUTIN.....</b>	 <b>29</b>



## AVIS GÉNÉRAL

### Thèmes transversaux

1. Le Cnis prend acte du rapport de l'évaluation par les pairs sur la mise en œuvre par l'Insee du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il se félicite que ce rapport souligne que l'indépendance professionnelle est une composante importante de la culture de l'Insee et une valeur forte parmi son personnel. Il s'associe à sa recommandation **d'inscrire dans le droit dès que possible l'indépendance professionnelle en matière de production et de diffusion statistique** dont l'Insee jouit déjà dans la pratique. Il souhaite qu'un texte réglementaire reconnaisse la même indépendance professionnelle aux services statistiques ministériels. Il a pris bonne note de la réponse de la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi à la lettre du président du bureau du Cnis, dans laquelle elle mentionne la possibilité de reconnaître juridiquement l'indépendance professionnelle de l'autorité statistique dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions de la révision générale des politiques publiques.
2. Le Cnis a pris connaissance **des travaux actuellement en cours pour rénover et renforcer la législation européenne relative au développement, à la production et à la diffusion de statistiques européennes**. Il se réjouit que les projets dont il a eu connaissance permettent un affichage plus visible du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il souhaite que le règlement relatif aux statistiques européennes permette de prendre en compte les nécessités de la construction et de la diffusion de statistiques européennes, tout en laissant la place, lorsque l'application du principe de subsidiarité le permet, aux spécificités propres aux législations nationales, notamment en matière de diffusion des statistiques nationales et de secret statistique. Il souhaite pour finir que le système statistique européen soit reconnu comme un partenaire à part entière.
3. Le Conseil réaffirme **son soutien à la réalisation de l'enquête «Trajectoires et origines des migrants et de leurs descendants » (TeO)** qui permettra de mieux appréhender en France métropolitaine les phénomènes d'intégration mais aussi de discriminations liées à l'origine y compris pour les populations originaires des DOM. Il prend acte de la large concertation organisée sur les questions «sensibles» de l'enquête au sein du Cnis. Dans l'état actuel de la réflexion et de la concertation sur les discriminations dont peuvent souffrir les personnes du fait de leur origine, il juge très inopportune l'élaboration par le système statistique public (SSP) d'une nomenclature ethno- raciale de référence, et recommande de recourir à des questions ouvertes pour appréhender la façon dont les personnes se perçoivent.

Suite à la décision du Conseil Constitutionnel en date du 15 novembre 2007 qui considère que « les traitements nécessaires à la conduite d'études sur la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration (...) ne sauraient (...) reposer sur l'origine ethnique ou la race », il approuve la décision de l'Insee et de l'Ined de retirer du test en cours les deux questions sur l'autodéfinition de la couleur de peau. Par ailleurs, il souhaite que, parmi l'ensemble des causes de discrimination citées dans l'enquête, celles qui sont liées à l'origine soient relativisées. Il demande notamment que la question ID9 du module « image de soi et regard des autres » sur les façons de se définir soit placée en tête du module.

Le Conseil prend acte que les services producteurs appliqueront des règles déontologiques spécifiques pour la publication de résultats portant sur les variables sensibles de cette enquête : en effet, la mesure des discriminations ne peut se contenter de se fonder sur l'observation des inégalités prises isolément, mais elle doit impérativement faire référence à une comparaison « toutes choses égales par ailleurs » selon les principes adoptés par le conseil scientifique de la revue *Économie et Statistique* le 28 septembre 2005. Il demande par ailleurs que le Conseil scientifique du Comité de concertation pour les données en sciences

humaines et sociales soit consulté systématiquement avant de donner l'accès à ces variables sensibles pour des projets de recherche. Le Cnis sera informé des projets retenus par ce Conseil.

4. Le Conseil note que **la mobilisation des sources administratives à des fins statistiques** se développe dans de nombreux domaines, statistiques agricoles, d'entreprises, de santé, suivi des élèves, construction d'un système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité... L'utilisation des fichiers administratifs permet de diminuer la charge de collecte auprès des ménages comme des entreprises. Ces sources sont souvent les seules disponibles pour les analyses localisées.

Pour développer encore l'utilisation de ces sources, le conseil demande au secrétariat du Cnis de mettre tout en œuvre pour lever les difficultés encore rencontrées :

- par les chercheurs qui ont moins facilement que les statisticiens accès à ces fichiers notamment aux informations de source fiscale,
- par les statisticiens d'autre part qui obtiennent parfois difficilement les informations auxquelles la loi leur donne accès, notamment celles détenues par certaines autorités de régulation. Le conseil demande que le comité du label examine la pertinence d'un recueil complémentaire par enquête des informations que les organismes détenteurs refusent de fournir malgré ses injonctions. Il est conscient de ce que ce recueil complémentaire représente une charge redondante pour les entreprises,
- enfin par les acteurs locaux ou consulaires pour réaliser les études nécessaires à leurs missions.

Le Conseil demande par ailleurs à être tenu informé de la mise en œuvre du projet de centre sécurisé que l'Insee a mis en place en collaboration avec le ministère de la Recherche et le Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales.

5. Le Conseil note avec satisfaction que les **dispositifs statistiques** mis en œuvre récemment **pour l'évaluation des politiques publiques** et notamment ceux nécessaires au suivi de la LOLF, répondent aux exigences de qualité. Il souhaite dans ce contexte qu'une réflexion méthodologique s'engage pour favoriser une homogénéisation des indicateurs de performance et des outils statistiques qui s'y rapportent, tout particulièrement pour ce qui a trait à la satisfaction des utilisateurs. Il recommande d'être vigilant sur la manière dont est fait l'arbitrage entre délais, interprétabilité, qualité et coût et à limiter le nombre d'indicateurs à produire.
6. Le Conseil approuve les préconisations du groupe de travail sur les statistiques en outre-mer visant à examiner systématiquement la place des DOM dans les programmes statistiques et les projets d'enquêtes présentés au Cnis ainsi que leur conformité par rapport au cadre statistique de l'union européenne. Il soutient la proposition de tenir à jour et mettre à disposition sur internet l'état des statistiques disponibles dans les DOM et les COM. Il insiste pour que soient rapidement définies **les modalités pratiques de réalisation par le Secrétariat d'État à l'Outre Mer et le système statistique public d'un socle commun d'informations cohérentes sur l'ensemble des DOM et des COM** avec des premiers résultats diffusés dès 2009 qui devront être portés à la connaissance du monde économique et social. Il souligne également l'importance des actions à mener en amont du système statistique par les administrations, les organismes de sécurité sociale et les autres services producteurs afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des données administratives, notamment fiscales, indispensables pour mener les évaluations des politiques publiques prescrites par les textes législatifs.
7. Le Conseil souhaite que le système statistique public se mobilise efficacement afin d'élaborer et de produire rapidement de manière coordonnée et cohérente **des indicateurs de développement durable** qui répondent aux demandes qui lui sont adressées, notamment à la suite du Grenelle de l'environnement. Il recommande aux services producteurs de recueillir

autant que possible les données relatives au développement durable dans les enquêtes auprès des ménages et des entreprises déjà existantes et souhaite qu'une réflexion soit engagée pour mettre en place un cadre partagé d'analyse du développement durable à l'occasion du moyen terme 2009-2013 du Cnis.

8. Le Conseil souhaite que le colloque organisé conjointement par le Cnis, le conseil général de Loire-Atlantique et l'Assemblée des départements de France permette de **préciser le rôle et les attentes des partenaires que sont les conseils généraux et le système statistique public pour la production des statistiques sociales nécessaires dans le cadre de la décentralisation**. Il souhaite que ce colloque pose les bases d'une coopération renforcée entre les conseils généraux et le système statistique public pour construire un système d'information partagé dans le cadre du programme à moyen terme 2009-2013 du Cnis. Le Conseil souhaite que cette collaboration avec les acteurs locaux soit étendue à l'Association des régions de France (ARF) comme à celles des maires de France (AMF).

### Statistiques d'entreprises

9. Le Conseil salue la qualité des travaux du groupe de travail sur l'élaboration des statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes et approuve l'ensemble des recommandations du rapport. Il appuie tout particulièrement les recommandations 1 et 2 visant, lorsque des sociétés sont organisées en groupes, à retenir prioritairement, dans le cadre des principales statistiques élaborées, comme **nouvelle unité statistique « entreprise », les branches opérationnelles de groupe lorsqu'elles existent et le groupe dans son ensemble, lorsqu'elles n'existent pas**. Il a bien noté qu'en pratique les unités statistiques seront les troncatures au territoire français de ces deux types d'unité. Il note également que ces recommandations définissent l'objectif à atteindre pour chaque groupe et que la prise en compte du groupe au travers de ses unités légales demeure la règle tant que cet objectif n'a pas été atteint.

Il souhaite que les formations du Cnis concernées soient largement informées des conclusions du groupe de travail et que le rapport fasse l'objet d'une large diffusion au niveau national et européen. C'est pourquoi il encourage le Cnis à le faire traduire en anglais.

Il demande que les recommandations soient mises en œuvre dans un délai compatible avec les moyens et les applications existantes et pour cela que le système statistique public traduise en termes opérationnels (délais, moyens) les principales recommandations du rapport : développement des opérations de profilage, description de l'activité à l'étranger des groupes français, mesure des flux intra-groupes dans les échanges extérieurs français, repérage des réseaux, identification des problèmes juridiques éventuels posés par l'interrogation directe de ces nouvelles unités en lieu et place des unités légales qui les constituent, saisine du comité du secret quant au traitement des nouvelles unités introduites, mise en place d'un répertoire statistique accessible à l'ensemble du SSP, approfondissement des conditions du maintien de la cohérence entre statistiques annuelles et statistiques infra-annuelles de façon, entre autres, à ne pas introduire d'hétérogénéité entre les différentes versions des comptes nationaux, faisabilité du repérage des entreprises patrimoniales, publication d'informations sur les groupes cotés, etc.

Il demande également que **les réflexions du groupe de travail se poursuivent sur le secteur financier**.

Il suivra avec attention les développements de ces nouvelles méthodes d'élaboration des statistiques structurelles et souhaite que les décisions opérationnelles de mise en œuvre des recommandations lui soient présentées dans un délai réaliste puis qu'un bilan des réalisations soit fait chaque année à l'inter-formation statistiques d'entreprise.

10. Le Conseil a noté les avancées réalisées par le groupe de travail comprenant le Sessi et les organismes professionnels relatif à **l'évolution du dispositif statistique annuel sur l'industrie hors agroalimentaire**.

Il approuve les modalités novatrices de coopération entre l'administration et les organismes professionnels qui sont proposées et leur formalisation comme un agrément inscrit dans le cadre de l'article 4 de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Il appuie les orientations techniques retenues pour la fusion des statistiques annuelles dans l'industrie, qui conduiront à une réduction sensible de la charge des entreprises et à une meilleure connaissance de l'activité des petites entreprises industrielles et de la sous-traitance.

Il demande à être régulièrement tenu informé de la façon dont se mettra en place ce nouveau dispositif de coopération entre l'administration et les organismes professionnels, tant dans le domaine méthodologique que dans les modalités de diffusion des résultats qui seront retenues.

11. Le Conseil prend acte des travaux effectués au sein du groupe de travail qui a étudié **les différentes possibilités de mesure du marché intérieur de certains produits industriels**.

Il souligne l'important effort réalisé à l'occasion du changement de nomenclatures pour aménager la nomenclature de collecte des informations relatives aux produits industriels vendus par les entreprises des secteurs du commerce et l'avancée que constituera l'interrogation détaillée des activités commerciales des entreprises industrielles à laquelle procédera l'enquête annuelle de production dans l'industrie.

Il estime que ces deux progrès permettront de rapprocher plus aisément les statistiques de commercialisation des statistiques de production et d'importations. Il note que, dans l'état actuel, ces travaux conduisent à des estimations à la fois fragiles et insuffisamment détaillées pour satisfaire complètement les besoins exprimés par les organismes professionnels.

**Considérant que les administrations concernées sont disposées à poursuivre leurs investigations et souhaitant la poursuite des avancements constatés, il invite l'ensemble des partenaires, notamment les organismes professionnels, à continuer de formuler des propositions dans ce domaine.**

12. Le Conseil prend acte de la nécessité de fournir aux acteurs économiques politiques et sociaux **les statistiques sur la population des petites et moyennes entreprises** dans les domaines pertinents. Il demande qu'une concertation entre les utilisateurs et le SSP permette de dégager au printemps 2008 des pistes de progrès.

13. Le Conseil regrette que les solutions préconisées par **le rapport « Inventaire des besoins d'information sur les transports »** soient encore en cours d'analyse au ministère chargé des transports. Il souhaite que, dans le cadre de la réorganisation en cours, soient fixées au plus tôt les échéances pour la mise en œuvre de ces solutions et que soit organisé par le service statistique ministériel un suivi des mesures proposées pour améliorer le système d'information. Il demande que les avancées soient présentées lors de la prochaine réunion de la formation Transports, Tourisme.

## **Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales**

14. La commission a approuvé le projet de structure détaillée de la deuxième révision de la nomenclature française d'activités (NAF rév. 2) qui lui a été présenté. Cette version figure en annexe du décret de mise en œuvre de la NAF rév. 2 au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

15. Le Conseil rappelle son **attachement au caractère strictement identique des nomenclatures CPA et CPF**

16. Étant donné que le projet de classification européenne de produits (CPA) en français n'était pas encore définitif au moment où elle s'est réunie, la Commission n'a pu se prononcer de manière définitive sur la deuxième révision de la classification de produits française (CPF rév. 2) la commission a approuvé cependant les principes de :

- l'identité de structure de la CPA rév. 2 et de la CPF rév. 2
- l'identité des intitulés de la CPA rév. 2 en français et de la CPF rév. 2.

17. Une version provisoire des notes explicatives de la NAF rév. 2 a été mise à disposition fin juin 2007 sur le site insee.fr ; une consultation a été organisée via les services statistiques ministériels et les services sectoriels de l'INSEE de juillet à fin septembre. Pour la CPF rév. 2, la consultation se déroule selon le même principe. Les notes explicatives finales de la NAF rév.2 et de la CPF rév. 2 seront mises en ligne sur le site insee.fr dès que possible et à la fin de l'année 2007 pour la première.

La commission a approuvé la démarche proposée pour la finalisation des notes explicatives de la NAF rév. 2 et de la CPF rév. 2.

Elle a encouragé également les différentes parties prenantes à participer rapidement et efficacement au processus de concertation pour les traductions françaises de la CPA rev2.

18. La structure et les intitulés des classes de la deuxième révision de la nomenclature française pour l'artisanat (NAFA rév. 2) ont été remis aux membres de la commission début septembre pour examen et demande de modification. La structure et les intitulés finaux de la NAFA rév. 2 ont été proposés aux membres de la CNNES à fin de validation début octobre 2007.

Une première version des notes explicatives a été mise à disposition début octobre; une consultation a été ensuite organisée avec l'ensemble des participants aux travaux de révision de la NAFA. Les notes explicatives sont finalisées à la fin de l'année 2007.

La commission a approuvé les démarches proposées :

- pour la finalisation de la structure et des intitulés de la NAFA rév. 2 ;
- pour la finalisation des notes explicatives de la NAFA rév. 2 .

## Statistiques sociales

19. Le Conseil se félicite de la présentation détaillée de **l'état d'avancement du projet d'étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe)** devant l'inter formation « statistiques sociales » du Cnis. Il confirme son soutien à ce projet qui permettra d'étudier les interactions entre les parcours familiaux, sociaux, scolaires, sanitaires, le contexte environnemental et le devenir des enfants. Il confirme l'avis d'opportunité des deux premières enquêtes : l'enquête en maternité et l'enquête 6-8 semaines à réaliser en 2009.

Le Conseil a noté que la loi informatique et liberté ne s'oppose pas par principe à une cohorte de ce type. Il prend acte de la demande de la Cnil d'être associée à l'évolution des réflexions tout particulièrement en ce qui concerne la confidentialité et la sécurité des données ainsi que l'accès aux fichiers.

Le Conseil se félicite du souci d'assurer la confidentialité et la sécurité des informations par la mise en place de dispositifs techniques et de procédures organisationnelles adaptées. En particulier, il prend acte du choix de conserver les informations issues des différentes enquêtes et sources dans des fichiers distincts, sans identifiant unique d'un fichier à l'autre, avec un accès restreint sécurisé.

Conscient que ce projet recouvre des enjeux sociétaux importants et qu'il comporte des risques particuliers en ce qui concerne l'horizon temporel du panel, les conditions de respect des droits des personnes et des informations les concernant, les droits d'accès aux données le Conseil demande à être informé du déroulement du projet et des solutions proposées sur chacun de ces points.

La présentation a mis en évidence les impératifs qu'Elfe doit respecter notamment en matière de rigueur et de transparence. Le Conseil recommande que tous les moyens soient mis en œuvre pour informer largement de ce projet la population très en amont de sa réalisation. Il

insiste sur l'importance qu'il y a à sélectionner en priorité les études pour lesquelles la dimension longitudinale est indispensable.

20. Le Conseil se félicite des travaux entrepris par l'Insee pour répondre à plusieurs préconisations du rapport du Cnis sur **les niveaux de vie et les inégalités sociales**. Il suivra avec intérêt les travaux entrepris pour rénover le dispositif d'observation des ressources et des conditions de vie (SRCV) et de l'enquête revenus fiscaux et sociaux, en s'appuyant au maximum sur les données fiscales et de prestations sociales et familiales. Il soutient le projet de la **nouvelle enquête Patrimoine prévue pour 2009**, dont l'un des objectifs sera de mieux appréhender le haut de la distribution des patrimoines, en utilisant en particulier comme base de sondage les fichiers fiscaux de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune.

Il demande par ailleurs que, dans le cadre des travaux sur les niveaux de vie et les inégalités, le SSP analyse les différences entre le niveau de vie ressenti par les personnes et les mesures statistiques réalisées et qu'il se fixe comme objectif de les réduire, notamment au travers d'indicateurs conçus pour favoriser l'accès à un large public.

Il souhaite que le Cnis fasse régulièrement le point sur l'avancée des préconisations et qu'un rapport annuel présente l'ensemble des avancées réalisées.

21. Le Conseil se félicite de la mise en place du groupe de travail chargé de définir des **indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi**. Il suivra avec intérêt les avancées des réflexions engagées et attend du système statistique qu'il mette en œuvre les préconisations que fera le groupe de travail.
22. Le Conseil apporte son soutien aux projets qui permettent de mieux connaître **les conditions d'accès à l'emploi des jeunes** comme celui sur le suivi des parcours de formation et les acquis des élèves et étudiants ou celui sur les conditions d'insertion des diplômés et non diplômés du système éducatif.
23. Le Conseil suivra avec intérêt les discussions de la formation statistique locale autour du plan de diffusion des synthèses statistiques détaillées au niveau communal et infra communal à la fin du premier cycle de cinq ans du recensement.

## Commission nationale d'évaluation du recensement de la population

24. Le Conseil a noté le **bon déroulement de la collecte de la quatrième enquête de recensement**. Il a pris acte des avis formulés par la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (cf page 12) et souhaite leur prise en compte par les administrations concernées.

## Statistiques régionales et locales

25. Le Conseil encourage **les travaux engagés pour fournir une information localisée transversale et cohérente qui éclaire la diversité des situations en matière économique et sociale**, notamment en ce qui concerne l'emploi et les tensions sur le marché du travail, la santé, le logement, le tourisme et aussi la distribution des dépôts et crédits. Il demande que soit étudiée plus généralement la diffusion homogène à l'ensemble du territoire de tout ce qui peut contribuer à l'information des acteurs et des usagers en matière de développement durable.
26. Le Conseil a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des premiers éléments concernant **les modalités de diffusion des données du nouveau recensement de population** dans le cadre du régime permanent qui sera effectif à partir de 2009.

Il insiste sur l'opportunité offerte par les nouvelles technologies pour développer à la fois :

- un accès simple et direct du citoyen à une **sélection d'indicateurs standard de base**, établis pour tous les niveaux géographiques de la commune à la France entière et actualisés chaque année,
- une mise à disposition conçue pour les publics spécialisés de **données détaillées (tableaux, bases de données, fichiers) y compris au niveau infra communal, assorties des indications méthodologiques** et des actions d'accompagnement permettant leur appropriation et leur exploitation avec les meilleures garanties scientifiques.

Il prend acte que la mise à disposition sur internet sera gratuite et demande qu'en 2008 la concertation avec les organismes ayant une mission de service public soit renforcée pour la mise au point des **outils de diffusion concernant des zones infra-communales spécifiques**. Il souhaite que les chercheurs puissent également en bénéficier et puissent avoir accès aux informations nécessaires à la constitution d'agrégats pertinents pour leurs analyses.

27. Le Conseil enregistre avec satisfaction les avancées du groupe de travail **sur la mesure des dépenses de l'État à un niveau territorial**. Il souligne l'intérêt d'aboutir dès juin 2008 à une harmonisation des concepts retenus et à une définition précise des modalités d'accès aux données comptables et statistiques disponibles dans les domaines qui auront été retenus comme prioritaires.

## COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

---

1. La Commission nationale d'évaluation du recensement de la population a noté **les difficultés spécifiques des communes de 5 000 à 10 000 habitants** qui ont la charge d'un recensement exhaustif tous les cinq ans, tandis que les plus grandes communes bénéficient de l'allègement de la collecte permis par le recours au sondage annuel. Une commune de 8 000 habitants a, pour son enquête de recensement, la même charge qu'une commune de 100 000 habitants, avec des moyens propres (personnel communal, vivier d'agents recenseurs...) très inférieurs. Ces difficultés se traduisent notamment sur deux points : difficultés à respecter les délais de fin de collecte (un tiers des communes de 5 000 à 10 000 y sont confrontées) et difficultés à recruter les agents recenseurs (56% des communes de 5 000 à 10 000 y sont confrontées) :
  - La Commission souhaite que l'Insee étudie, pour ces communes ou une partie d'entre elles plus particulièrement en difficulté, la possibilité d'une extension de la période de collecte, **portée à cinq semaines comme pour les communes de 10 000 habitants et plus.**
  - La Commission souhaite que l'Insee fournisse à ces communes **les listes d'adresses établies lors de l'enquête antérieure**, en temps utile pour leur permettre de préparer la collecte sur cette base.
2. **Le nombre d'agents recenseurs à recruter** par commune fait actuellement l'objet de préconisations par l'Insee, en fonction notamment du nombre d'habitants de la commune et de son mode de collecte (exhaustif ou sondage). Pour autant **il doit être tenu compte de contraintes propres à la commune (zones étendues ou de montagne par exemple) pour augmenter si nécessaire ce nombre d'une ou plusieurs unités.** Ces ajustements sont possibles et pratiqués, mais la Commission recommande à l'Insee de faire autant que possible preuve de la souplesse nécessaire vis-à-vis des communes qui souhaiteraient aller au-delà des préconisations.
3. La Commission nationale d'évaluation du recensement de la population encourage l'Insee dans une perspective de moyen terme à **investir dans la rénovation des méthodes de collecte en étudiant par exemple les possibilités offertes par l'Internet** pour le retour des questionnaires voire la dématérialisation complète du questionnaire. La Commission a pris note des travaux déjà engagés au vu des exemples étrangers et des adaptations nécessaires au contexte du recensement en France. Elle souhaite être informée en temps utile des développements de ces travaux.
4. La Commission nationale d'évaluation du recensement de population souhaite que **le taux de concours de la dotation forfaitaire aux dépenses de fonctionnement engendrées par l'enquête de recensement soit amélioré.** En effet, les résultats de l'enquête auprès des communes sur le coût du recensement font apparaître un déséquilibre dans le financement au détriment des collectivités locales ainsi qu'une grande variabilité des situations, d'une commune à l'autre.

Les résultats de l'enquête auprès des communes sur le coût du recensement montrent en effet que les taux de concours de la dotation forfaitaire de recensement aux dépenses de fonctionnement varient de 73 % pour les plus petites communes à 32% pour les plus grandes. La moyenne des taux de concours est de 66 % pour les communes de moins de 10 000 habitants et de 41 % pour les communes de 10 000 habitants et plus (34 % en intégrant les dépenses des communes liées au répertoire d'immeubles localisé, RIL).

Sans remettre en cause le principe du partage des charges du recensement entre l'État et les communes, une amélioration de l'ordre de 10 points des taux de concours permettrait de porter à 50 % la moyenne des taux de concours pour les communes de 10 000 habitants et plus et à 75 % la moyenne des taux de concours pour les communes de moins de 10 000 habitants.

5. La Commission nationale d'évaluation du recensement de population attire l'attention sur les variations de populations observées lors des premières enquêtes annuelles de recensement par rapport aux actualisations annuelles du recensement général de 1999 par la comptabilité démographique.

La Commission nationale d'évaluation souhaite que **l'Insee approfondisse ses travaux de confrontation des résultats des enquêtes de recensements avec le recensement de 1999 et les différents éléments de comptabilité démographique**. Il s'agit notamment de chercher à estimer ce qui dans les évolutions observées, pourrait tenir à l'amélioration de la couverture des logements, au traitement des doubles comptes ou à la mesure du solde migratoire. Elle souhaite que ces analyses, qui complètent utilement les travaux de mesure de la qualité des différents processus du recensement qui ont été présentés à la commission, soient étayées en s'inspirant le cas échéant des travaux d'autres instituts nationaux de statistique et portées à la connaissance des démographes et du public.

6. Au vu de l'expérience accumulée depuis une cinquantaine d'années, **la Commission nationale d'évaluation du recensement de population réaffirme le principe des enquêtes associées au recensement, au premier chef l'enquête Famille** dont la dernière édition remonte à 1999. Tout en sachant que leurs échantillons touchent seulement une partie des communes et sont rarement représentatifs à l'échelon infra régional, la commission souligne la contribution majeure des enquêtes associées à la connaissance des réalités démographiques et sociales du pays. Ces enquêtes pourraient également apporter des informations méthodologiques sur les familles complexes, les résidences multiples et l'origine des doubles comptes. La commission souhaite la participation de toutes les communes concernées aux enquêtes associées d'initiative nationale validées par le Cnis. Elle recommande à l'Insee de se rapprocher de l'Institut national d'études démographiques pour préparer au plus tôt la prochaine enquête Famille.

Pour autant, la Commission souligne que les enquêtes associées peuvent présenter des difficultés organisationnelles ou méthodologiques dont il faudra tenir compte. Ces difficultés justifient que la première enquête associée au nouveau recensement fasse l'objet d'une préparation adaptée et d'une évaluation approfondie par la Commission.

## AGRICULTURE

---

1. Le Conseil note **l'évolution sensible de la méthodologie utilisée pour établir la statistique agricole annuelle**, en particulier en ce qui concerne les produits suivis et le niveau géographique de restitution des données. Il sera attentif à ce que cette rénovation qui vise à une amélioration de l'efficacité de la collecte, continue à satisfaire les besoins des utilisateurs.
2. Le Conseil approuve les investissements réalisés pour **exploiter les données administratives à des fins statistiques dans le domaine de l'agriculture** ; il suivra avec attention l'extension des travaux engagés et souhaite que tous les acteurs accentuent leurs efforts de coopération afin de faire diminuer la charge globale de collecte.
3. Le Conseil encourage les premiers travaux d'amélioration du **système d'information sur les pêches maritimes** ; il souhaite qu'ils soient rapidement étendus à la chaîne de traitement statistique afin d'améliorer la qualité des données restituées.
4. Constatant l'attention accrue qui est portée aux **indicateurs de développement durable**, le Conseil souligne l'intérêt et la pertinence de l'étude réalisée pour caractériser la durabilité des exploitations agricoles d'un point de vue « économique » aussi il mesure l'importance des progrès à accomplir pour arriver à des évaluations statistiques de la durabilité.
5. Le Conseil se réjouit du lancement par le Scees d'une réflexion largement ouverte pour la **préparation du programme à moyen terme 2009-2013** de la statistique publique agricole. Il suivra avec attention les conclusions du séminaire de septembre 2007.

---

### Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2007 du RICA

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au Réseau d'information compte agricole (RICA), le Conseil approuve le plan de sélection de l'échantillon 2007, considérant que cette opération est centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.

## COMMERCE, SERVICES

---

1. Le Conseil marque son grand intérêt pour les travaux menés pour mesurer l'importance du commerce réalisé par les entreprises indépendantes regroupées dans les **réseaux d'enseigne**. Ces travaux permettront de prendre en compte de façon plus pertinente le commerce indépendant organisé. Il encourage l'Insee à poursuivre ses travaux sur les autres secteurs tertiaires concernés par l'organisation en réseaux ; il soutient le lancement d'une enquête pour tracer les contours des plus grands réseaux, comme l'a d'ailleurs recommandé le groupe de travail « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes ». Il souhaite être consulté sur la mise en place d'un suivi régulier des réseaux.
2. Le Conseil apprécie d'avoir été informé de **l'avancement du programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprises** en ce qui concerne les interrogations spécifiques au commerce et aux services. Il approuve les orientations de travail retenues visant à recentrer les questions autour des points forts des enquêtes annuelles ce qui permettra à moyen terme d'élargir le champ des enquêtes à d'autres secteurs d'activité dont certains couverts en partie par des associations. Il souhaite être tenu informé des projets d'enquêtes plus détaillées qui seront fixés pour la nouvelle enquête sectorielle prévue en 2009 sur l'année 2008.
3. Le Conseil a apprécié que lui soit présenté **un bilan du chantier de moyen terme de mise en place d'indices de prix pour les services aux entreprises**. Il enregistre avec satisfaction qu'une large part du champ fixé initialement en 1997, puis révisé en 2003, est désormais couvert. Le Conseil considère qu'il convient désormais **une plus large diffusion des indices** ; il se félicite du principe de la publication régulière d'un numéro d'Informations Rapides en parallèle à la diffusion sur le site Insee. Il souhaite que soient diffusés systématiquement des indices détaillés (au moins au niveau 4 chiffres de la CPA, Classification européenne des produits associée aux activités) et qu'avec l'extension de couverture on vise aussi à produire des indices agrégés (par CPA 3 chiffres puis par CPA 2 chiffres).
4. **Le Conseil approuve l'orientation générale pour une extension progressive du champ des indices de prix à l'ensemble des grandes sections des services aux entreprises** (soit les sections J, M, N et L selon la nomenclature NAF rev.2 qui entrera prochainement en vigueur) et plus particulièrement celle de l'immobilier (section L). Il comprend que cette orientation générale reste à décliner plus précisément, d'une part pour tenir compte des besoins des comptes nationaux, d'autre part pour intégrer les prochaines priorités européennes. Il souhaite être informé régulièrement des travaux effectivement engagés.
5. Par ailleurs, le Conseil suggère que, dans le cadre du prochain moyen terme, d'autres formations sectorielles examinent **l'intérêt de la mise en place d'indices de prix** dans leur domaine (assainissement et services financiers, soit les sections E et K de la NAF rév.2) avec des méthodologies avec avec des méthodologies pouvant s'inspirer de celles mises en oeuvre pour les services aux entreprises.
6. Le Conseil marque son intérêt pour le dispositif d'enquêtes sur les **technologies de l'information et de la communication** et approuve l'orientation visant à développer ainsi la connaissance du commerce électronique, phénomène en forte expansion qui concerne de nombreux secteurs d'activité.

## DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

---

1. Le Conseil se félicite des **bonnes conditions de réalisation de la première enquête nationale de victimation** qui permettra de mieux appréhender le sentiment d'insécurité, les profils des victimes et la réalité de la criminalité sur le territoire national. Il suivra avec attention la diffusion des résultats. Il encourage l'Observatoire National de la Délinquance à poursuivre **au maximum l'exploitation des sources administratives** afin de fournir une information plus finement localisée sur la délinquance et la sécurité.
2. Le Conseil soutient la **construction du nouveau dispositif d'information statistique du ministère de la Justice** qui améliorera la qualité des indicateurs statistiques produits. Il souhaite être tenu informé régulièrement de l'avancement du nouveau répertoire général civil comme de la construction de l'infocentre pénal à partir des données collectées auprès des tribunaux de grande instance.
3. Le Conseil prend acte du **bon déroulement de la collecte de la quatrième enquête de recensement**. Il suivra avec intérêt les discussions de la formation statistique locale autour du plan de diffusion des synthèses statistiques détaillées au niveau communal et infra communal à la fin du premier cycle de cinq ans.
4. Le Conseil soutient la **rénovation de l'indice des prix dans les DOM** avec les outils nécessaires à la publication d'indices locaux. Il encourage les travaux visant à établir des comparaisons partielles de prix entre la métropole et les DOM qui s'inscrivent dans le cadre d'une amélioration globale de l'information statistique en Outre Mer.

*Cf également avis n° 3 page 5*

## EDUCATION, FORMATION

---

1. Le Conseil renouvelle son soutien **aux projets qui permettent de suivre les parcours de formation et les acquis des élèves et étudiants**. Il souligne l'utilité de l'identifiant unique de l'élève (INE) et, plus généralement du système de remontées de données individuelles dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que dans les centres de formation d'apprentis. Le Conseil est particulièrement favorable au **projet de fichier anonymisé des élèves (FAERE)** qui permettra de suivre le parcours de formation des élèves sur l'ensemble du système éducatif.
2. Le Conseil encourage le **projet de refonte du système d'information sur le suivi des étudiants (SISE)** qui permettra de réaliser des gains de productivité tout en améliorant la qualité des informations produites et la rapidité de leur diffusion.
3. Le Conseil souhaite que soit poursuivi l'effort engagé en 2007 pour **mieux connaître les conditions d'insertion des sortants du système éducatif (diplômés et non diplômés) en fonction des différentes filières de formation**. Il demande que, dès lors qu'ils sont statistiquement significatifs, les résultats de ces travaux soient rendus accessibles aux élèves et aux étudiants.
4. Le Conseil note que les **travaux d'évaluation des acquis et des compétences** des élèves s'enrichissent mutuellement par la diversité des méthodes et des sources employées. Il encourage ainsi la DEPP à poursuivre ses efforts pour mesurer les acquis et les compétences selon différentes approches.
5. Le Conseil demande que l'Insee avec la participation de la DEPP et la Dares vérifie la **pertinence de la nomenclature française des spécialités de formation** et sa valeur ajoutée par rapport à la nomenclature internationale utilisée par ailleurs.
6. Le Conseil suivra avec attention les travaux visant à évaluer **l'impact des mesures de formation professionnelle sur l'insertion**. Il encourage notamment le lancement du nouveau dispositif d'enquêtes avec comparaison à des populations témoins et les travaux méthodologiques associés.
7. Le Conseil suivra avec attention la réalisation des **enquêtes sur le taux de satisfaction des élèves de l'enseignement agricole** par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture. Il souhaite que celle-ci présente, à la prochaine formation éducation-formation du Cnis, les résultats de la première phase de test. Un avis d'opportunité sera accordé au vu de ces résultats.

## EMPLOI, REVENUS

---

1. Le Conseil souligne l'importance des efforts destinés à **consolider le dispositif conjoncturel de mesure du chômage**. Il prend acte de la mise en place du groupe de travail du Cnis sur les indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi permettant de mieux rendre compte des situations complexes et diversifiées sur le marché du travail et suivra avec attention le déroulement de ses travaux.
2. Le Conseil encourage les investissements entrepris par l'Insee pour **renouveler le système d'estimation de l'emploi localisé (projet Estel) à la mi 2009**. Il se réjouit de l'aboutissement en 2007 de la première phase d'amélioration du Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activités (SIERA) : exploitation annuelle des fichiers de paie de la fonction publique ainsi que de l'application Epure2 sur les salariés. Il souhaite que la deuxième phase avec les projets en cours sur les non-salariés, les particuliers employeurs ainsi que le volet conjoncturel du système d'information des salaires et de l'emploi du secteur public soit menée à bien d'ici début 2009.
3. Le Conseil exprime son intérêt pour les investissements en cours à la Dares et à l'Insee pour améliorer **la connaissance du secteur des services à la personne**. L'enquête de la Dares apportera des éléments sur les caractéristiques des employeurs recourant à de tels services et le projet « particuliers employeurs » développé par l'Insee, permettra d'analyser l'emploi et les revenus des salariés des particuliers employeurs et notamment la multi-activité.
4. Le Conseil se félicite des travaux entrepris par l'Insee pour répondre à plusieurs préconisations du rapport du Cnis sur **le niveaux de vie et les inégalités sociales**. Il suivra avec intérêt les travaux entrepris pour rénover le dispositif d'observation des ressources et des conditions de vie (SRCV) et de l'enquête revenus fiscaux, en s'appuyant au maximum sur les données fiscales et de prestations sociales et familiales. Il soutient le projet autour de la **nouvelle enquête Patrimoine prévue pour 2009**, dont l'un des objectifs sera de mieux appréhender le haut de la distribution des patrimoines, en utilisant en particulier comme base de sondage les fichiers fiscaux de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune.
5. Le Conseil encourage vivement la poursuite des travaux **d'évaluation des différents dispositifs de politique d'emploi** menés par la Dares, en lien avec des organismes de recherche. Il appuie le renouvellement de la méthodologie associée et souhaite qu'il permette d'apporter des éléments d'information sur les effets nets sur l'emploi et le chômage ainsi que sur les trajectoires d'insertion des personnes passées par les dispositifs d'emplois aidés.
6. Le Conseil se réjouit de la mise en ligne de l'ensemble des fiches du **bilan formation emploi** dès 2007. Il soutient le projet de publication d'un Insee-Référence en 2008 sur ce domaine, permettant d'apporter un éclairage partagé sur les trajectoires des jeunes allant de l'école à l'emploi, en s'appuyant sur les différentes sources disponibles. Il souligne également l'apport méthodologique des travaux sur les bilans formation emploi notamment quant à l'utilisation de l'enquête emploi en continu et au contenu du module éducation de l'enquête.
7. Le Conseil note avec intérêt la volonté du système public d'améliorer sa compréhension des **tensions sur le marché du travail et des besoins de main d'œuvre**. Il souligne l'urgence d'améliorer l'ensemble des statistiques qui, au-delà des emplois vacants, rendent compte de tous les facteurs de tension sur le marché du travail. Ces indicateurs permettront également de mieux analyser les besoins de main d'œuvre à moyen terme au niveau national et local. Il demande que soit réalisé un inventaire des outils mis en œuvre par l'ensemble des partenaires du système statistique public.
8. Le Cnis a pris connaissance avec intérêt des travaux méthodologiques présentés par l'Insee d'une part, pour améliorer la robustesse du taux de chômage calculé à partir de l'enquête emploi, et par la Dares d'autre part, pour apprécier l'influence des modifications de gestion et

de suivi des demandeurs d'emploi sur l'évolution des statistiques de DEFM. Il constate que ces présentations sont conformes aux engagements pris au mois de mars dernier.

Le Conseil prend acte que l'Insee a annoncé qu'il renonçait à procéder à l'avenir au calage des statistiques des DEFM sur les données de l'enquête emploi et qu'il effectuait ces améliorations méthodologiques en même temps qu'il modifiait sa définition de recherche d'emploi pour la rapprocher de celle utilisée au niveau communautaire. Il note avec satisfaction la publication d'un taux de chômage incluant les DOM.

Le Conseil souhaite que les travaux méthodologiques complémentaires, notamment sur le redressement des non-réponses, l'amélioration du dispositif de l'enquête emploi ou les appariements enquête emploi/fichiers de l'ANPE soient présentés au fur et à mesure de leur réalisation devant la formation emploi-revenus du Cnis. Il demande qu'on veille à ce que ces travaux ne détériorent pas la continuité d'indicateurs homogènes.

Il réaffirme que le taux de chômage doit être complété par une série d'indicateurs qui rendent compte des situations complexes et diversifiées du marché du travail et relève que la nouvelle publication trimestrielle de l'Insee intègre déjà quelques-uns d'entre eux. Il a pris note avec intérêt de la présentation faite par Jean Baptiste de Foucauld de l'avancée des travaux du groupe de travail du Cnis sur les indicateurs d'emploi, de chômage, de sous emploi et de précarité de l'emploi » et souhaite que ceux-ci soient pris en compte par le système statistique public.

## ENVIRONNEMENT

---

1. Le Conseil recommande de **mieux prendre en compte les aspects environnementaux dans les enquêtes statistiques auprès des ménages**, notamment celles traitant de leur cadre et de leur mode de vie et en ce qui concerne leurs perceptions et leurs pratiques.
2. Les développements prochains des comptes de l'environnement sur **l'analyse des flux de matières** et les liens entre les produits consommés et les émissions de substances polluantes dont ils sont à l'origine, nécessitent de disposer de nombreuses données sur les produits, notamment en quantités physiques (enquêtes de branche, importations et exportations, coefficients techniques du TES). Le Conseil demande aux services producteurs (Sessi, Insee, Scees, Douanes, Sesp, Observatoire de l'énergie et des matières premières) de faciliter **l'accès à ces informations lorsqu'elles existent ou d'examiner les priorités pour celles qui n'existent pas**.
3. Le Conseil demande aux services responsables des nomenclatures et des répertoires, de prendre les dispositions nécessaires pour **mieux repérer les entreprises, les activités, les emplois, les métiers et les formations liés à l'environnement** afin de faciliter la mobilisation des statistiques sur ces sujets.
4. Le Conseil a pris bonne note des avancées réalisées pour **évaluer les populations et les logements exposés aux risques naturels et technologiques**. Le Conseil souhaite que ces progrès se poursuivent pour que les statistiques relatives aux activités économiques, aux équipements ou aux services publics menacés également par ces risques, soient régulièrement mises à jour, finement localisées et mobilisables facilement.

## INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

---

1. Le Conseil rappelle l'importance des engagements internationaux de la France dans le domaine de **la statistique de l'énergie**. Il se félicite que l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie ait été menée par le Sessi et le Scees dans les délais compatibles avec les engagements pris avec une meilleure couverture.
2. Le Conseil rappelle le lien qui existe entre **statistiques énergétiques et préoccupations environnementales**. Il souhaite que les dispositifs d'enquête puissent produire des données sur les échelons infra-nationaux pertinents et encourage une réflexion d'ensemble pour la préparation du moyen terme.
3. Le Conseil prend acte des travaux méthodologiques engagés par le Sessi, le Scees et l'Insee, en lien avec certaines organisations professionnelles, pour **améliorer la connaissance des marchés**. Il les encourage à poursuivre ces travaux, et à les présenter à l'inter formation de l'automne 2007.

## MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

---

1. Le Conseil note avec satisfaction que l'ensemble des administrations concernées a précisé le champ d'observation statistique **des activités et des organismes de type « fonds de pension »**. Il souhaite que ces travaux communs se poursuivent pour fournir une réponse coordonnée à l'OCDE et à Eurostat (règlement SBS).
2. Le Conseil prend acte des avancées significatives afin de reprendre progressivement la **diffusion des statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits** et suivra avec intérêt l'avancement de cette demande jusqu'à sa bonne fin.
3. Le Conseil prend acte des règles **de mise à disposition des données individuelles sur le secteur bancaire (crédits, taux,...)** et note avec satisfaction que des réponses ont été apportées à plusieurs demandes effectuées par des organismes de recherche en 2006 afin de permettre la réalisation d'études et de recherches économiques.
4. Le Conseil note que des travaux sont menés conjointement par l'ACAM et la Banque de France pour étudier **les possibilités de mise à disposition des données administratives en vue de leur exploitation statistique** et souhaite qu'une convention soit mise en place encadrant la transmission de ces données. Il se réjouit à cet égard que les moyens d'études et de statistiques de l'ACAM soient renforcés.
5. Le Conseil se félicite qu'ait été organisée, à l'initiative conjointe de la Banque de France et du Cnis, une conférence sur **"La mission statistique du Système européen de banques centrales"** au cours de laquelle Steven Keuning, Directeur Général des Statistiques de la BCE a présenté les principales priorités statistiques à moyen terme du SEBC.
6. La formation tient à souligner sa grande convergence de vues avec les conclusions du rapport du groupe de travail sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes et leurs sous-groupes. Elle soutient particulièrement la recommandation n° 4 qui, prenant acte du caractère mondialisé de l'activité des principaux acteurs économiques, propose qu'aux statistiques usuelles définies sur une base territoriale soient ajoutées régulièrement des statistiques définies sur la base du « contrôle » national. De même, elle marque son plein accord avec la recommandation n° 5 qui demande que la composante intra-groupe des échanges extérieurs fasse l'objet d'une publication régulière. Elle demande, comme la recommandation 19 le préconise, que la Banque de France et l'Insee réfléchissent à la mise en place dès l'automne d'un **groupe de travail étendant la prise en compte des groupes au secteur financier**.

## SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

---

1. Le Conseil soutient le recours aux systèmes d'information de gestion à chaque fois que cela est possible. Dans ce contexte, il renouvelle sa demande de transmission par les Autorités de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) des **données relatives aux assurances complémentaires**. Il rappelle le courrier envoyé dans ce sens en 2006 par le vice-président du Cnis.
2. Le Conseil se félicite des avancées réalisées dans l'enrichissement et le partage des systèmes d'information existants pour l'amélioration de l'information disponible dans le système statistique public sur la **médecine de ville**. Il encourage la poursuite de ces travaux.
3. Le CNIS salue les travaux déjà réalisés sur les **indicateurs de suivi des objectifs de la loi relative à la politique de santé publique**. Il soutient le travail en partenariat des différents acteurs impliqués dans le recueil, la production et l'évaluation de ces indicateurs
4. Le Conseil encourage la poursuite des travaux déjà entrepris pour rationaliser et simplifier les diverses enquêtes administratives existantes sur le **personnel des établissements de santé** afin de diminuer la charge globale de collecte. Il demande à être informé régulièrement de l'avancée des travaux.
5. Afin d'assurer la pérennité des **dispositifs d'information dans le cadre de la décentralisation**, le Conseil soutient les mesures prises pour disposer d'indicateurs homogènes sur le territoire. Il appuie également les efforts réalisés pour mieux restituer aux départements et régions les données utiles au pilotage des politiques au niveau départemental ou régional. Il salue notamment le projet d'un colloque sur ce thème organisé par le Cnis et les Conseils généraux.
6. Le Conseil se félicite des travaux menés dans le cadre de **l'enquête Handicap-Santé**. Il approuve notamment le projet d'enquête complémentaire sur les aidants informels, destiné à mieux connaître les conditions dans lesquelles les familles ou les proches prennent en charge les personnes handicapées ou dépendantes.

## TRANSPORTS, TOURISME

---

### Transports

1. Le Conseil souhaite que la connaissance **du transport routier de marchandises en ville** soit une priorité de court terme du système statistique. Il encourage la mise en place de nouvelles enquêtes détaillées sur le transport de marchandises en ville, les dernières enquêtes ayant plus de dix ans.
2. Le Conseil prend acte des mesures prises par le ministère en charge des transports pour organiser, au nom de la continuité des missions statistiques de l'État, **une remontée d'information sur les trafics des réseaux routiers départementaux**. Il note que le nouveau système d'information sera défini par un décret en Conseil d'État. Il suivra avec attention la mise en place du nouveau dispositif qui devra couvrir les besoins d'information de tous les acteurs concernés sur le trafic routier dans son ensemble.
3. Le Conseil affirme le besoin de disposer de données douanières pour analyser les flux de transports. Il exprime sa préoccupation quant aux allègements prévus dans le cadre du projet Intrastat se traduisant par **le suivi d'un flux unique** ; il demande à être régulièrement informé des évolutions de ce dossier

*Cf également avis n° 13 page 8*

### Tourisme

1. Le Conseil note avec satisfaction le renouvellement de **l'enquête sur les visiteurs de l'étranger** (EVE), à l'échéance du premier contrat triennal. Il encourage la Direction du tourisme et la Banque de France à poursuivre les avancées méthodologiques permettant de consolider et rendre encore plus robustes les résultats de cette opération. A cet égard, il souhaite vivement que la mesure du trafic routier aux passages frontaliers soit maintenue en fréquence et en qualité, dans le contexte nouveau résultant des transferts aux départements d'une partie importante du réseau.
2. Le Conseil souligne l'importance d'une opération comme **l'enquête « Suivi de la demande touristique » (SDT)**, utilisée notamment pour répondre à nos obligations européennes. Il souhaite qu'à l'occasion de la redéfinition de l'opération, au moment d'un nouveau marché triennal, des avancées soient réalisées pour que cette opération obtienne le statut d'une enquête du système statistique public.
3. Le Conseil demande à l'Insee et à la Direction du tourisme de mettre en place une description précise du **parc des hébergements collectifs autres que les hôtels et campings** et de préparer l'élargissement de l'enquête de fréquentation sur une partie significative de ce champ, afin de satisfaire aux exigences européennes sur l'exercice 2009.
4. Le Conseil a pris connaissance du dispositif mis en place pour coordonner et assurer la cohérence méthodologique du **dispositif statistique régional sur le tourisme**, pour se substituer aux contrats de plan « État – Régions ». Il souhaite qu'un suivi soit réalisé et qu'il lui soit rendu compte chaque année des évolutions constatées dans ce domaine.
5. Le Conseil se félicite des travaux méthodologiques réalisés par l'Insee et la Direction du tourisme pour mieux cerner **l'emploi direct généré par les touristes**. Il les encourage à poursuivre notamment vers une analyse plus détaillée par types d'emplois et de qualifications. Il souhaite également que soient mieux précisées les distinctions entre évolution et saisonnalité de l'emploi total d'une part, et de l'emploi touristique d'autre part.

## URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

---

1. Le Conseil note qu'une modification récente du code de l'urbanisme apporte un fondement juridique à l'obligation de fournir les informations nécessaires au **suivi statistique de la construction neuve** dans le cadre de la réforme des autorisations d'urbanisme. Il encourage une validation rapide des questionnaires afin de ne pas compromettre la nouvelle application SITADEL.
2. Le Conseil encourage le SESP à poursuivre et à concrétiser les réflexions engagées en vue d'une refonte substantielle de **l'enquête sur le parc locatif social (EPLS)**, pour clarifier le dispositif et maîtriser la charge de réponse pour les organismes bailleurs. Il a pris note des deux axes retenus : collecte de l'information au niveau du logement, et rapprochement avec les systèmes d'information des bailleurs, pour limiter la charge de collecte. Il demande que le projet constitué soit présenté à la prochaine formation Urbanisme, équipement, logement.
3. Le Conseil soutient les efforts entrepris par l'Insee pour améliorer la précision de **l'indice des prix des loyers** tout en réduisant la charge de collecte. Il apporte son soutien à la mise en place de collaborations avec les organismes du secteur privé comme du secteur social pour recueillir les informations déjà collectées.
4. Soucieux de favoriser l'usage de sources administratives et conscient de l'intérêt des sources fiscales pour **la connaissance au niveau local des conditions de logement et des marchés du logement**, le Conseil invite la DGI et les services statistiques des ministères chargés du logement et de l'équipement à réfléchir aux modalités de diffusion de l'information contenue dans les fichiers Filocom. Il souhaite que l'accès à cette information soit facilité, en particulier aux chercheurs et aux collectivités territoriales, dans le respect des règles du secret professionnel. Il demande par ailleurs à ce que l'Insee et les services statistiques ministériels puissent exploiter à des fins statistiques les bases fiscales concernant les mutations immobilières.
5. Dans le cadre de la préparation des orientations du moyen terme, le Conseil souhaite qu'une réflexion soit engagée pour préciser les adaptations des statistiques et des opérations de géo-référencement nécessaires à la mesure et à la compréhension des nouvelles tendances de localisation des populations, des emplois et des établissements sur l'ensemble du territoire. L'analyse des causes et des conséquences de l'étalement urbain, des dynamiques propres aux espaces ruraux, et les besoins de données finement géo-référencées liés à la définition de politiques pertinentes de l'habitat au niveau local devront faire l'objet d'un examen particulier.  
Il propose dans ce contexte, **qu'un groupe de travail puisse, au sein du Cnis, réfléchir dès 2008 aux modalités d'actualisation à l'horizon 2010 des zonages d'études sous la responsabilité du SSP (zonage en aires urbaines et espace rural, zones d'emploi, bassins de vie...) afin qu'ils s'adaptent aux nouvelles tendances de localisation sur le territoire.**
6. Le Conseil souhaite que les services producteurs intègrent dans leurs **réflexions à moyen terme les préoccupations de développement durable, et notamment d'impact de la qualité de l'habitat sur la santé**, à partir de questionnements et de méthodologies appropriés. Il souhaite en particulier que soient mieux connues les consommations d'énergie au sein de l'habitat et en rapport avec les déplacements, ainsi que les situations de logement susceptibles de porter atteinte à la santé des occupants.

7. Le Conseil renouvelle ses encouragements à l'Insee et au SSM du ministère chargé de l'équipement à poursuivre leurs travaux pour une rénovation en profondeur de **la méthodologie de l'indice du coût de la construction**. Il suivra avec intérêt l'analyse des écarts entre l'indice actuel et l'indice calculé selon la méthode hédonique sur le champ de l'habitat individuel, ainsi que les possibilités d'étendre la méthode hédonique aux logements collectifs.
8. Le Conseil prend acte des avancées réalisées par le SSP pour connaître **les situations d'exclusion ou de risque d'exclusion en matière de logement**. Il souhaite que ces avancées soient portées à la connaissance du Conseil. Il demande que les pistes d'amélioration de la connaissance du mal logement, du non-logement et de l'exclusion soient étudiées dans le cadre du programme à moyen terme du Cnis.

**PROGRAMMES 2008 EXAMINÉS PAR LES FORMATIONS DU CNIS  
AU COURS DE L'ANNÉE 2007**

**RÉPARTITION PAR FORMATION**

**AGRICULTURE**

- . Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : SCEES ;  
Direction des pêches maritimes et aquaculture
- . INSEE : Division agriculture
- . MSA

**COMMERCE, SERVICES**

- . INSEE : Départ. des activités tertiaires ; Division des enquêtes de conjoncture
- . Ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales : Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)
- . Premier Ministre : DDM
- . Banque de France

**DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE**

- . INSEE : Départ. de la démographie ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages ; Unité Recensements de la population
- . Ministère de la Justice : S/direct. de la statistique, des études et de la documentation
- . Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire :  
Direction centrale de la police judiciaire
- . Ministère de la Culture et de la Communication : DEPS
- . Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative : DPA
- . INED
- . Observatoire national de la délinquance

**ÉDUCATION, FORMATION**

- . Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : DEPP
- . Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement : DARES, sous-direction du suivi de l'évolution des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle
- . Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : DGER
- . CEREQ, Départ. Production et usage de la formation continue

**EMPLOI, REVENUS**

- . INSEE : Départ. emploi et revenus d'activité ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement : DARES
- . Ministère de la Fonction publique : DGAFF
- . CEE
- . CEREQ, Départ. Entrée dans la vie active
- . ANPE
- . CNFPT

**ENVIRONNEMENT**

- . IFEN
- . ADEME
- . Tous services statistiques concernés

**INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE**

- . INSEE : Départ. système statistique d'entreprises ;  
Départ. de l'industrie et de l'agriculture ;  
Division des enquêtes de conjoncture
- . Ministère délégué à l'Industrie : SESSI ; Observatoire de l'énergie
- . Ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales :  
Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)
- . Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : SCEES
- . Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : DEPP
- . Ministère de la Défense, Bureau des études statistiques
- . Premier Ministre : DDM

**MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS**

- . Banque de France
- . Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP ; INSEE
- . Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales : DGCL
- . Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM)

RÉPARTITION PAR FORMATION  
(suite)

**SANTÉ, PROTECTION SOCIALE**

- . Ministère de la Santé et des Solidarités : DREES
- . INSEE : Départ. de la démographie
- . CNAF
  
- . CNAV
- . MSA
- . IRDES

**SYSTÈME PRODUCTIF <sup>(1)</sup>**

- . INSEE : Unité répertoire et démographie des entreprises et des établissements
- . Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGDDI
- . Banque de France

**URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT**

- . Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer : Direction des affaires économiques et internationales, SESP ; DGUHC (Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction)
- . INSEE : Div. logement ; Départ. de la conjoncture ; Départ. de l'industrie et de l'agriculture
- . Ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales : Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)

**STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES**

- . Ministère de l'intérieur et de l'Aménagement du territoire : Départ. des études et des statistiques locales de la DGCL
- . Insee : Réseau de l'action régionale du DAR
- . Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : Direction générale de la comptabilité publique - 5<sup>ème</sup> Sous-Direction – Secteur public local

**TRANSPORTS, TOURISME**

- . Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer : Direction des affaires économiques et internationales, SESP, en liaison avec les services concernés ;
- . Ministère délégué au tourisme : Direction du tourisme
- . INSEE : Départ. des activités tertiaires

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CNIS  
du 19 DÉCEMBRE 2007

## **SCRUTIN**

---

LE PROJET D'AVIS PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
A ÉTÉ AMENDÉ EN SÉANCE

**LE PRÉSENT AVIS CONCERNANT LES PROGRAMMES  
STATISTIQUES 2008**

**A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**